

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030510-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 mars 2020

NOMBRE

de présents 16

de conseillers en exercice 22

de votants 18

L'an deux mille vingt, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean-Marc PELLETIER Ben Aïssa AIT TALEB Mmes Michelle MARI, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Adjointes ; MM. Gérard MENIGOT, Pierre CORNEILLE Gilbert REBER Christophe REGNAULT, Conseillers Municipaux. Mmes Lise OLEI, Agnès LIGIER, Sophie RICHERT, Sophie GUYON, Caroline CHIESA, Conseillères Municipales,

-----OBJET-----

**AFFECTATION DES RESULTATS
2019 - BUDGET BOIS**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 06/03/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02/03/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Christelle CHAUVIGNY	Mme Agnès LIGIER	02/03/2020A
Mme Véronique CHARPIAT	Mme Lise OLEI	03/03/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Etienne CREPIN, François ENDERLIN, Francis ROTH, Mme Nathalie MAZZOLA

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michelle MARI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant le compte administratif 2019 du budget bois, faisant apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 7 246,55 € et un déficit d'investissement cumulé de 2 488,62 €.

Le conseil municipal décide :

- D'affecter 7 246,55 € au budget primitif bois 2020 compte 1068 IR
- De reporter le déficit d'investissement de 2 488,62 € au compte 001 du budget primitif 2020 bois.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030510-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030509-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 mars 2020

NOMBRE

de présents 16

de conseillers en exercice 22

de votants 18

L'an deux mille vingt, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean-Marc PELLETIER Ben Aïssa AIT TALEB Mmes Michelle MARI, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Adjointes ; MM. Gérard MENIGOT, Pierre CORNEILLE Gilbert REBER Christophe REGNAULT, Conseillers Municipaux. Mmes Lise OLEI, Agnès LIGIER, Sophie RICHERT, Sophie GUYON, Caroline CHIESA, Conseillères Municipales,

-----OBJET-----

AFFECTATION DES RESULTATS
2019 - BUDGET COMMUNE

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Christelle CHAUVIGNY	Mme Agnès LIGIER	02/03/2020A
Mme Véronique CHARPIAT	Mme Lise OLEI	03/03/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 06/03/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 02/03/2020

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Etienne CREPIN, François ENDERLIN, Francis ROTH, Mme Nathalie MAZZOLA

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michelle MARI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant le compte administratif 2019, faisant apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 81 740,85 € et un déficit d'investissement de 56 967,97 €,

Le conseil municipal décide :

- D'affecter 81 740.85 € au budget primitif 2020 au compte 1068 IR,
- De reporter en section d'investissement le déficit de 56 967,97 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030509-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030511-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 mars 2020

NOMBRE
de présents 16
de conseillers en exercice 22
de votants 18

L'an deux mille vingt, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean-Marc PELLETIER Ben Aïssa AIT TALEB Mmes Michelle MARI, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Adjointes ; MM. Gérard MENIGOT, Pierre CORNEILLE Gilbert REBER Christophe REGNAULT, Conseillers Municipaux. Mmes Lise OLEI, Agnès LIGIER, Sophie RICHERT, Sophie GUYON, Caroline CHIESA, Conseillères Municipales,

-----OBJET-----

**AFFECTATION DES RESULTATS
2019 - BUDGET RESIDENCE LES
FORGES**

Absent excusé :
Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Christelle CHAUVIGNY	Mme Agnès LIGIER	02/03/2020A
Mme Véronique CHARPIAT	Mme Lise OLEI	03/03/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 06/03/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02/03/2020
Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Etienne CREPIN, François ENDERLIN, Francis ROTH, Mme Nathalie MAZZOLA

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michelle MARI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant le compte administratif 2019 du budget Résidence des Forges, faisant apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 29 884,87 € et un déficit d'investissement 129 522,93 €,

Le conseil municipal décide :

- D'affecter 29 884,87 € au compte 1068 IR du budget primitif Résidence des Forges 2020.
- De reporter le déficit d'investissement de 129 522,93 € au compte 001 du budget primitif Résidence des Forges 2020.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030511-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 07/03/2020

Reçu en préfecture le 07/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030502-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 mars 2020

NOMBRE

de présents 16

de conseillers en exercice 22

de votants 18

L'an deux mille vingt, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER Ben Aïssa AIT TALEB Mmes Michelle MARI, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Adjoints ; MM. Gérard MENIGOT, Pierre CORNEILLE Gilbert REBER Christophe REGNAULT, Conseillers Municipaux. Mmes Lise OLEI, Agnès LIGIER, Sophie RICHERT, Sophie GUYON, Caroline CHIESA, Conseillères Municipales,

-----OBJET-----

APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION DU RECEVEUR -
BUDGET BOIS 2019

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 06/03/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02/03/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Christelle CHAUVIGNY	Mme Agnès LIGIER	02/03/2020A
Mme Véronique CHARPIAT	Mme Lise OLEI	03/03/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Etienne CREPIN, François ENDERLIN, Francis ROTH, Mme Nathalie MAZZOLA

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michelle MARI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Receveur en poste à Delle et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte le compte de gestion 2019 du budget BOIS**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 07/03/2020

Reçu en préfecture le 07/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030502-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 07/03/2020

Reçu en préfecture le 07/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030501-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 mars 2020

NOMBRE

de présents 16

de conseillers en exercice 22

de votants 18

L'an deux mille vingt, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER Ben Aïssa AIT TALEB Mmes Michelle MARI, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Adjoints ; MM. Gérard MENIGOT, Pierre CORNEILLE Gilbert REBER Christophe REGNAULT, Conseillers Municipaux. Mmes Lise OLEI, Agnès LIGIER, Sophie RICHERT, Sophie GUYON, Caroline CHIESA, Conseillères Municipales,

-----OBJET-----

**APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION DU RECEVEUR -
BUDGET COMMUNE 2019**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 06/03/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02/03/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Christelle CHAUVIGNY	Mme Agnès LIGIER	02/03/2020A
Mme Véronique CHARPIAT	Mme Lise OLEI	03/03/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Etienne CREPIN, François ENDERLIN, Francis ROTH, Mme Nathalie MAZZOLA

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michelle MARI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Receveur en poste à Delle et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte le compte de gestion 2019 du budget COMMUNE**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 07/03/2020

Reçu en préfecture le 07/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030501-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 07/03/2020

Reçu en préfecture le 07/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030503-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 mars 2020

NOMBRE
de présents 16
de conseillers en exercice 22
de votants 18

L'an deux mille vingt, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER Ben Aïssa AIT TALEB Mmes Michelle MARI, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Adjoints ; MM. Gérard MENIGOT, Pierre CORNEILLE Gilbert REBER Christophe REGNAULT, Conseillers Municipaux. Mmes Lise OLEI, Agnès LIGIER, Sophie RICHERT, Sophie GUYON, Caroline CHIESA, Conseillères Municipales,

-----OBJET-----

**APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION DU RECEVEUR
BUDGET RESIDENCE LES
FORGES**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 06/03/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02/03/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Christelle CHAUVIGNY	Mme Agnès LIGIER	02/03/2020A
Mme Véronique CHARPIAT	Mme Lise OLEI	03/03/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Etienne CREPIN, François ENDERLIN, Francis ROTH, Mme Nathalie MAZZOLA

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michelle MARI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1 et 2, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Receveur en poste à Delle et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte le compte de gestion 2019 du budget
RESIDENCE DES FORGES**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 07/03/2020

Reçu en préfecture le 07/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030503-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030508-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 mars 2020

NOMBRE

de présents 16

de conseillers en exercice 22

de votants 18

L'an deux mille vingt, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean-Marc PELLETIER Ben Aïssa AIT TALEB Mmes Michelle MARI, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Adjointes ; MM. Gérard MENIGOT, Pierre CORNEILLE Gilbert REBER Christophe REGNAULT, Conseillers Municipaux. Mmes Lise OLEI, Agnès LIGIER, Sophie RICHERT, Sophie GUYON, Caroline CHIESA, Conseillères Municipales,

-----OBJET-----

**CAUTION A GRANDVILLARS
FAIT SON SHOW**

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Christelle CHAUVIGNY	Mme Agnès LIGIER	02/03/2020A
Mme Véronique CHARPIAT	Mme Lise OLEI	03/03/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 06/03/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02/03/2020

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Etienne CREPIN, François ENDERLIN, Francis ROTH, Mme Nathalie MAZZOLA

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michelle MARI pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'association « Grandvillars fait son show » a sollicité du CCM SUD TERRITOIRE, qui a accepté, un prêt de trésorerie (CREDIT RELAIS) dont voici les conditions retenues :

Montant sollicité : 25 000 €

Taux Fixe : 1,20 %

Frais de dossier : 100 euros

Nombre d'échéances : 1 échéance

Echéance maximale : 5 avril 2021

Garantie demandée : Caution de la commune de Grandvillars

Le crédit se remboursera en une seule mensualité (capital + intérêts capitalisés).

Clause spécifique ajoutée à l'offre de prêt : « Les subventions octroyées par les partenaires financiers en 2020 seront destinées au remboursement anticipé du crédit relais ».

En conséquence la Commune de Grandvillars est appelée à délibérer en vue d'accepter la garantie municipale pour le remboursement dudit prêt.

Vu le rapport établi par Christian RAYOT, Maire, la garantie de la Commune de Grandvillars est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Grandvillars accepte :

➤ D'accorder sa garantie pour le remboursement d'un prêt contracté par l'association « Grandvillars fait son show » auprès du CCM SUD TERRITOIRE jusqu'au complet remboursement des sommes dues dans les conditions suivantes :

A hauteur de 50% des sommes dues (capital, intérêts, intérêts moratoires, pénalités, indemnités et accessoires) au titre du contrat de prêt relais :

Montant total sollicité : 25 000 €

Taux Fixe : 1,2%

Frais de dossier : 100 euros

Nombre d'échéances : 1 échéance

Echéance maximale: 5 avril 2021

Garantie demandée : Caution de la Commune de Grandvillars

Le crédit se remboursera en une seule mensualité (capital + intérêts capitalisés). Les caractéristiques s'appliquent au montant total du capital à la date d'effet du prêt jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 2: Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles au titre du prêt ci-dessus, la Commune de Grandvillars s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du CCM SUD TERRITOIRE adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : La Commune de Grandvillars s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030507-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 mars 2020

NOMBRE

de présents 16

de conseillers en exercice 22

de votants 18

L'an deux mille vingt, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Jean-Marc PELLETIER Ben Aïssa AIT TALEB Mmes Michelle MARI, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Adjoints ; MM. Gérard MENIGOT, Pierre CORNEILLE Gilbert REBER Christophe REGNAULT, Conseillers Municipaux. Mmes Lise OLEI, Agnès LIGIER, Sophie RICHERT, Sophie GUYON, Caroline CHIESA, Conseillères Municipales,

-----OBJET-----

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCST

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 06/03/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02/03/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Christelle CHAUVIGNY	Mme Agnès LIGIER	02/03/2020A
Mme Véronique CHARPIAT	Mme Lise OLEI	03/03/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Etienne CREPIN, François ENDERLIN, Francis ROTH, Mme Nathalie MAZZOLA

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michelle MARI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu l'article L5616-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 septembre 2015 approuvant la mise en place du fonds de concours de fonctionnement à compter de 2015,

Dans le cadre de sa politique d'aides aux communes et pour soutenir les conditions d'accueil des habitants, le développement des services marchands et/ou publics dans les communes afin de rendre plus attractif le Sud Territoire, la CCST apporte un fonds de concours exceptionnel à la commune pour le fonctionnement d'équipements ouverts aux différents usagers y compris dont l'origine est supra-communale et qui justifie l'intervention de la Communauté de Communes.

La Commune de Grandvillars dispose d'un centre de jeunesse « Le Gai Soleil » (périscolaire – accueil de loisirs sans hébergement, temps d'activités périscolaire etc...) apportant un service aux usagers et participant largement à la qualité de vie du Sud Territoire puisqu'il est mis à disposition des familles du Sud Territoire.

Le centre de jeunesse « Le Gai Soleil », géré en direct par la Commune, est en moyenne estimé à :

221 247 € par an en charges réelles de fonctionnement, comme détaillé ci-dessous :

COMMUNE DE GRANDVILLARS		
CENTRE LE GAI SOLEIL - COUT DE FONCTIONNEMENT		
ANNEE 2019		
Sens	Compte	Montant TTC
D	6042 - Achats prestations de services	110 009,00 €
D	60611 - Eau et assainissement	630,00 €
D	60612 - Énergie - Électricité	6 660,00 €
D	60623 - Alimentation	672,00 €
D	60628 - Autres fournitures non stockées	2 425,00 €
D	60632 - Fournitures de petit équipement	896,00 €
D	60636 - Vêtements de travail	0,00 €
D	6064 - Fournitures administratives	205,00 €
D	6135 - Locations mobilières	1 237,00 €
D	615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	660,00 €
D	61558 - Autres biens mobiliers	0,00 €
D	6156 - Maintenance	115,00 €
D	6184 - Versements à des organismes de formation	0,00 €
D	6225 - Indemnité	79,00 €
D	6226 - Honoraires	159,00 €
D	6247 - Transports collectifs	5 982,00 €
D	6251 - Voyages et déplacements	1 173,00 €
D	6262 - Frais de télécommunications	2 211,00 €
D	627 - Services bancaires et assimilés	370,00 €
D	6281 - Concours divers (cotisations...)	230,00 €
D	62848 - Redevances pour services rendus	534,00 €
D	Chap 012 : Charges de personnel (hors animation)	87 000,00 €
	Total	221 247,00 €

Le Conseil Municipal, décide :

- de demander à la CCST le versement de 104 000 € pour l'exercice 2020 au titre du fonds de concours de fonctionnement pour le financement du service « le Gai Soleil »,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette demande.

Cette délibération annule et remplace celle du 30 janvier 2020 du même objet

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030507-DE

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 07/03/2020

Reçu en préfecture le 07/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030505-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 mars 2020

NOMBRE

de présents 15

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean LOCATELLI, 1^{er} Adjoint.

Présents : MM. MM. Jean-Marc PELLETIER Ben Aïssa AIT TALEB Mmes Michelle MARI, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Adjointes ; MM. Gérard MENIGOT, Pierre CORNEILLE Gilbert REBER Christophe REGNAULT, Conseillers Municipaux. Mmes Lise OLEI, Agnès LIGIER, Sophie RICHERT, Sophie GUYON, Caroline CHIESA, Conseillères Municipales,

-----OBJET-----

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF BUDGET BOIS
2019

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Christelle CHAUVIGNY	Mme Agnès LIGIER	02/03/2020A
Mme Véronique CHARPIAT	Mme Lise OLEI	03/03/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 06/03/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02/03/2020

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Etienne CREPIN, François ENDERLIN, Francis ROTH, Mme Nathalie MAZZOLA

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michelle MARI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 BOIS dressé par le Releveur municipal,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2019 qui s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	42 710,75 €
DEPENSES	37 114,31 €
Solde	5 596,44 €
Report antérieur	1 650,11 €
Résultat à affecter	7 246,55 €

Section d'investissement

RECETTES	14 000,00 €
DEPENSES	10 512,89 €
Solde	3 487,11 €
Solde antérieur	- 5 975,73 €
Solde d'investissement cumulé	- 2 488,62 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.
Sous la présidence de M. Jean LOCATELLI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget BOIS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 07/03/2020

Reçu en préfecture le 07/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030504-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 mars 2020

NOMBRE

de présents 15

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean LOCATELLI, 1^{er} Adjoint.

Présents : MM. MM. Jean-Marc PELLETIER Ben Aïssa AIT TALEB Mmes Michelle MARI, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Adjointes ; MM. Gérard MENIGOT, Pierre CORNEILLE Gilbert REBER Christophe REGNAULT, Conseillers Municipaux. Mmes Lise OLEI, Agnès LIGIER, Sophie RICHERT, Sophie GUYON, Caroline CHIESA, Conseillères Municipales,

-----OBJET-----

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF BUDGET
COMMUNE 2019

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Christelle CHAUVIGNY	Mme Agnès LIGIER	02/03/2020A
Mme Véronique CHARPIAT	Mme Lise OLEI	03/03/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 06/03/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02/03/2020

Le Maire.

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Etienne CREPIN, François ENDERLIN, Francis ROTH, Mme Nathalie MAZZOLA

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michelle MARI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 COMMUNE dressé par le Receveur municipal,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2019 qui s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	4 039 779,52 €
DEPENSES	3 958 038,67 €
Solde	81 740,85 €
Résultat à affecter	81 740,85 €

Section d'investissement :

RECETTES	3 743 343,37 €
DEPENSES	3 782 133,99 €
Résultat 2019	- 38 790,62 €
Solde antérieur reporté	- 18 177,35 €
Résultat 2018 cumulé	- 56 967,97 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2020

Reçu en préfecture le 07/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030504-DE

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.
Sous la présidence de M. Jean LOCATELLI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget principal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT

-----DEPARTEMENT-----

TERRITOIRE DE BELFORT

-----CANTON-----

GRANDVILLARS

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 07/03/2020

Reçu en préfecture le 07/03/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200305-GRV2020030506-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 mars 2020

NOMBRE

de présents 15

de conseillers en exercice 22

de votants 17

L'an deux mille vingt, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean LOCATELLI, 1^{er} Adjoint.

Présents : MM. MM. Jean-Marc PELLETIER Ben Aïssa AIT TALEB Mmes Michelle MARI, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Adjointes ; MM. Gérard MENIGOT, Pierre CORNEILLE Gilbert REBER Christophe REGNAULT, Conseillers Municipaux. Mmes Lise OLEI, Agnès LIGIER, Sophie RICHERT, Sophie GUYON, Caroline CHIESA, Conseillères Municipales,

-----OBJET-----

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF BUDGET
RESIDENCE LES FORGES 2019

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 06/03/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02/03/2020

Le Maire.

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
Mme Christelle CHAUVIGNY	Mme Agnès LIGIER	02/03/2020A
Mme Véronique CHARPIAT	Mme Lise OLEI	03/03/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM. Etienne CREPIN, François ENDERLIN, Francis ROTH, Mme Nathalie MAZZOLA

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michelle MARI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 RESIDENCE DES FORGES dressé par le Receveur municipal,

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2018 qui s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

RECETTES	47 225,44 €
DEPENSES	17 340,57 €
Résultat à affecter	29 884,87 €

Section d'investissement

RECETTES	24 231,44 €
DEPENSES	28 628,22 €
Solde	- 4 396,78 €
Report antérieur	- 125 126,15 €
Solde à reporter	- 129 522,93 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.
Sous la présidence de M. Jean LOCATELLI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget RESIDENCE DES FORGES.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian RAYOT